

6^{ème} commission n° 1

Conseil Départemental Réunion du 13 octobre 2025

Intempéries Soutien exceptionnel aux Collectivités

Durant l'année 2024, le Département de la Côte-d'Or a été fortement éprouvé par des événements climatiques d'ampleur (inondations du 30 mars au 5 avril 2024 et orages d'une intensité exceptionnelle durant l'été 2024) qui ont occasionné de nombreux dégâts aux infrastructures publiques.

À ce jour, **135 procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont abouti favorablement** et ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française :

- 96 procédures pour les inondations du printemps 2024 ;
- 39 procédures pour les conséquences des violents orages de l'été 2024.

En tant que garant des solidarités territoriales, le Département a souhaité soutenir les Communes ayant subi des avaries sur leurs voiries et reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté.

C'est ainsi que, lors des sessions des 8 juillet et 23 septembre 2024, vous avez adopté le principe ainsi que les modalités d'application d'un soutien exceptionnel aux Communes sinistrées par les inondations de mars – avril 2024, puis son extension aux Collectivités impactées par les violents orages estivaux.

Ce dispositif exceptionnel, à hauteur d'un million d'euros, est mobilisé en complément du soutien de l'État et notamment de sa Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des Événements Climatiques ou géologiques graves (DSEC). De ce fait, les dossiers déposés sont instruits en étroite coordination avec les services de l'État en charge de la mise en œuvre de la DSEC et le Département intervient en qualité de dernier cofinanceur à hauteur de 40 % du reste à charge pour les Collectivités.

Lors de la Commission Permanente du 7 avril 2025, vous avez approuvé l'attribution des subventions pour les dossiers déposés au titre des inondations du 30 mars au 5 avril 2024 et dont l'instruction par les services de l'État était finalisée.

Pour les événements climatiques de l'été 2024, les services de l'État ont caractérisé chaque épisode orageux selon leur date de survenance à savoir du 9 au 11 juillet, le 15 juillet, le 20 juillet et du 31 juillet au 2 août 2024, chacun d'entre eux faisant l'objet d'une instruction distincte.

Lors de la Commission Permanente du 4 juillet 2025, vous avez approuvé l'attribution des subventions pour les dossiers déposés au titre des inondations des 15 et 20 juillet 2024 et dont l'instruction par les services de l'État était finalisée.

L'instruction des dossiers déposés par les Communes au titre des inondations du 9 au 11 juillet et du 31 juillet au 2 août 2024 étant désormais terminée, et l'État ayant procédé à la répartition de la DSEC à hauteur d'un montant total de 231 247,37 € entre les Communes concernées, je vous propose de procéder à l'attribution des aides départementales complémentaires.

Le présent rapport a donc pour objet de vous soumettre plusieurs propositions d'attribution de subventions **liées aux inondations des deux derniers épisodes orageux recensés en 2024, à savoir ceux du 9 au 11 juillet et du 31 juillet au 2 août 2024.**

L'annexe, jointe au présent rapport, présente les caractéristiques des opérations prêtes au financement et les subventions afférentes, que je vous propose d'attribuer pour un montant total de 275 831,65 €.

Les subventions, mentionnées dans l'annexe, seront imputées sur l'Autorisation de Programme 2025-523251103, opération 25875-4, chapitre 204, fonction 54, article 2324 :

- crédits affectés dans l'Autorisation de Programme 15 000 000,00 €
- engagements juridiques déjà proposés au titre du programme 7 378 310,76 €
- engagements juridiques proposés au présent rapport 275 831,65 €
- crédits disponibles après la présente réunion du Conseil Départemental 7 345 857,59 €
- total des Crédits de Paiement budgétés en 2025 1 250 000,00 €

À la suite de ces dernières propositions d'attribution de subventions, je vous informe que **le montant du soutien exceptionnel du Département de la Côte-d'Or aux Communes sinistrées par les événements climatiques de l'année 2024 s'élèvera, au total, à 987 959,12 €.** Ces crédits seront mobilisés en complément des aides de l'État (DSEC) accordées à ces mêmes Collectivités pour un montant de 1 030 424,50 € selon la répartition suivante :

Episode climatique	Montant des travaux présentés par la Collectivité	Aides de l'État - DSEC	Aides du Département - Soutien Exceptionnel	Total des aides	Taux moyen
30 mars - 5 avril 2024	1 435 699,37 €	595 332,85 €	323 491,08 €	918 823,93 €	64 %
09-11 juillet 2024	426 654,36 €	55 856,89 €	129 840,92 €	185 697,81 €	44 %
15 juillet 2024	789 659,85 €	178 908,98 €	253 657,31 €	432 566,29 €	55 %
20 juillet 2024	473 591,25 €	24 935,30 €	134 979,08 €	159 914,38 €	34 %
31 juillet - 2 août 2024	675 938,10 €	175 390,48 €	145 990,73 €	321 381,21 €	48 %
	3 801 542,93 €	1 030 424,50 €	987 959,12 €	2 018 383,62 €	53 %

En conclusion, je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de subventions au titre du programme de soutien exceptionnel « Évènements Climatiques » telles que décrites en annexe.

Si vous en êtes d'accord, les crédits nécessaires au financement de ces opérations seront prélevés sur l'Autorisation de Programme 2025-523251103, opération 25875-4, chapitre 204, fonction 54, article 2324, pour un montant de 275 831,65 €.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre

CD - 13/10/2025 / 6ème commission / ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

						Somme des attributions :			275 831,65 €
Numéro de dossier	Canton	Commune	Bénéficiaire	Objet des travaux	Coût de l'opération	Montant de la dépense subventionnable	Taux	Montant	
46 747	CHÂTILLON-SUR-SEINE	AMPILLY-LES-BORDES	COMMUNE D'AMPILLY LES BORDES	REFECTION DU CHEMINEMENT PIETONNIER LE LONG DE LA RD 971	14 000,00 €	12 233,00 €	40,00%	4 893,20 €	
46 000	CHÂTILLON-SUR-SEINE	MAGNY-LAMBERT	COMMUNE DE MAGNY LAMBERT	REFECTION DE CHAUSSEE DES RUES DE LA MARE, BASSE, DE LA POTELLE, DE L'EGLISE, DU CIMETIERE, DES EPAILLYS (RD 32), REBOURSEAU (RD 32D) ET DES CHEMINS RURAUX DE LA BORDE ET DE TOUTIFAUT	176 200,00 €	166 775,50 €	40,00%	66 710,20 €	
51 585	CHÂTILLON-SUR-SEINE	SAINT-MARC-SUR-SEINE	COMMUNE DE SAINT MARC SUR SEINE	REFECTION DE CHAUSSEE CHEMIN DE LA BERGERIE (VC), DE TROTTOIRS LE LONG DES ROUTES DE MAGNY (RD 32), DE DIJON (RD 971) ET TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES SUR UNE SECTION DE LA ROUTE DE DIJON (RD 971)	75 000,00 €	66 244,50 €	40,00%	26 497,80 €	
51 430	LONGVIC	VALFÔRET	COMMUNE DE VALFORET	REFECTION DES VOIES COMMUNALES N° 3 DE QUEMIGNY POISOT A CHAMBOEUF ET N° 5 DE CLEMENCEY A FIXIN DESSERVANT LA RENTE DE CHAMEREY	134 232,00 €	22 202,00 €	40,00%	8 880,80 €	
40 439	MONTBARD	HAUTEROCHE	COMMUNE DE HAUTEROCHE	REFECTION DE CHAUSSEE SUR UNE SECTION DU CHEMIN DES MONTEAUX (VC N° C107)	5 600,00 €	4 760,00 €	40,00%	1 904,00 €	
46 286	MONTBARD	SEIGNY	COMMUNE DE SEIGNY	REFECTION DE CHAUSSEE ET DE TROTTOIRS DES RUES HAUTE, JEAN DES BOEUF, VAUDIN ET GRANDE RUE (RD 119C)	135 750,76 €	117 838,00 €	40,00%	47 135,20 €	
51 347	SEMUR-EN-AUXOIS	BEURIZOT	COMMUNE DE BEURIZOT	REFECTION DE CHAUSSEE CHEMINS LA VIE CREUSE (VC N° 200), DE SAINT-BEURY (VC N° 113), DE LA FERME DE LEE (VC N° 106) ET PLACE DE VERCHISY	72 900,00 €	60 082,20 €	40,00%	24 032,88 €	
50 539	SEMUR-EN-AUXOIS	SAFFRES	COMMUNE DE SAFFRES	REFECTION DE CHAUSSEE SUR UNE SECTION DE LA RUE DE L'OUCHE AU LIEU DIT MAISON DIEU ET DU CHEMIN DU VAL D'ETE (VC N° 106) AVEC TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES	46 407,00 €	42 191,00 €	40,00%	16 876,40 €	
51 061	SEMUR-EN-AUXOIS	SEMUR-EN-AUXOIS	COMMUNE DE SEMUR EN AUXOIS	REFECTION DE L'ESCALIER DU CHEMINEMENT PIETONNIER RELIANT LA RD 954 A LA RUE DU REMPART	61 348,10 €	42 215,82 €	40,00%	16 886,33 €	
51 330	SEMUR-EN-AUXOIS	VESVRES	COMMUNE DE VESVRES	TRAVAUX DE REPARATION DES RIVES DU CHEMIN DE VESVRES A BOUSSEY (VC)	12 000,00 €	11 130,00 €	40,00%	4 452,00 €	
49 140	SEMUR-EN-AUXOIS	VIC-DE-CHASSENAY	COMMUNE DE VIC DE CHASSENAY	REFECTION DU DALOT LE LONG DU CHEMIN DE TORCY A SEMUR (VC N° 24)	76 000,00 €	55 306,00 €	40,00%	22 122,40 €	
44 557	SEMUR-EN-AUXOIS	VITTEAUX	COMMUNE DE VITTEAUX	REFECTION DE CHAUSSEE SUR DES SECTIONS DES CHEMINS DE CESSEY VERS POSANGES (VC N° 103BIS), DIT DE LOTOT (VC N° 119 BIS) ET DU HAMEAU DE MYARD (VC N° 127)	99 196,60 €	88 601,11 €	40,00%	35 440,44 €	
12									